Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 84 (1975)
Heft: 5

Artikel: L'ordre souverain, militaire et hospitalier de Malte
Autor: Waldstein-Wartenberg, Berthold von
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683696

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un ancêtre bien vivant de la Croix-Rouge:

L'Ordre souverain, militaire et hospitalier de Malte

Lors de la Conférence diplomatique pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, l'Ordre de Malte, qui y participait comme observateur, s'est déclaré prêt à assumer, si on le lui demande, la tâche de substitut de Puissance protectrice. C'est dire si ses objectifs sont proches de ceux de la Croix-Rouge.

L'article ci-après est une adaptation française d'un texte allemand inédit. Son auteur, M. B. von Waldstein-Wartenberg, connaît bien la question. Chevalier de Malte, il est depuis plusieurs années, très efficacement secondé par sa femme, Commandant du Service hospitalier autrichien de l'Ordre de Malte. Il a bien voulu écrire ces pages spécialement pour la Revue de la Croix-Rouge suisse, qui lui exprime sa reconnaissance.

A la suite de son exposé, on pourra lire un compte rendu de la première intervention du Service hospitalier de l'Ordre de Malte en Suisse.

La Rédaction

Berthold von Waldstein-Wartenberg

La Croix de Malte, un symbole héraldique très connu, orne de nos jours encore bon nombre d'églises anciennes et de bâtiments historiques aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Elle évoque le souvenir de l'époque des croisades, des armées de chevaliers qui assiégeaient et conquéraient villes et bourgs ennemis, avant d'être eux-mêmes attaqués à leur tour par les Turcs à Rhodes et à Malte. Mais elle rappelle aussi les galères qui sillonnaient sous cet emblème la Méditerranée, en donnant la chasse aux vaisseaux pirates. Qu'est devenu cet Ordre, divisé au moment de la Réforme en deux branches catholique et protestante, après avoir été dépossédé de presque tous ses biens par les armées de Napoléon qui avaient envahi toute l'Europe? Exerce-t-il encore une fonction de nos jours?

Des siècles d'histoire

Fondé il y a plus de 800 ans, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom d'Ordre de Malte, a dû comme toutes les anciennes institutions surmonter de nombreuses crises, imputables pour la plupart à son trop grand éloignement de ses tâches fondamentales. La perte de son territoire de Malte et la confiscation de ses propriétés n'était qu'une de ces crises, et peut-être même pas la pire: elle a cependant obligé l'Ordre à changer d'esprit. Il n'y est parvenu qu'avec peine et extrême lenteur, et à l'ère industrielle seulement, lors de l'instauration du libéralisme. La tradition militaire était encore trop forte pour se laisser évincer rapidement; toutefois les tâches originales – soigner les malades et assister les blessés sur un plan international – n'avaient jamais été oubliées.

Au cours de la deuxième moitié du siècle passé, lorsqu'il y eut une recrudescence de guerres locales après une assez longue période de paix, les Associations de Chevaliers de Malte et de Saint-Jean, qui avaient pris naissance entre-temps, s'occupèrent des malades et des blessés à l'instar de nombreuses institutions d'entraide. On créa des trains-lazarets et des hôpitaux de campagne, qui se transformèrent peu à peu en véritables hôpitaux appartenant à l'Ordre et gérés par lui. A l'époque où Henry Dunant cherchait à améliorer le sort des blessés par des Conventions internationales, un Chevalier de Malte autrichien, le baron Jaromir de Mundy, avait le mérite de perfectionner le transport des blessés par le rail et par la route. Les principes qu'il avait introduits dans ce domaine ont aujourd'hui encore gardé une partie de leur valeur.

Les difficultés qui suivirent la Première Guerre mondiale et les ravages provoqués par la Seconde interrompirent provisoirement l'extension de l'Ordre. Après la guerre cependant, son développement reprit sans entraves. En Italie et en Autriche, le noyau religieux de l'Ordre, composé de Chevaliers et Chapelains (ecclésiastiques) ayant prononcé les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, avait heureusement survécu à la débâcle provoquée par Napoléon. C'est ainsi qu'au cours du XIXe siècle, un nombre sans cesse croissant de Chevaliers d'honneur (membres de l'Ordre n'ayant pas prononcé de vœux religieux) s'assemblèrent pour fonder des Associations dans tous les pays d'Europe. Il fallut bientôt modifier la Charte constitutionnelle de l'Ordre pour l'adapter aux exigences modernes. C'est en 1961 que parut la Constitution aujourd'hui en vigueur, suivie d'un Code (recueil de lois) en 1966.

La Constitution règle en premier lieu la double fonction de l'Ordre: en tant qu'Ordre religieux, il est subordonné au Pape, chef de l'Eglise catholique, pour tout ce qui a trait aux questions religieuses; par contre, en tant qu'institution souveraine, il jouit du statut de sujet de droit international et il ne dépend donc d'aucune Puissance. Le Saint-Siège lui-même a toujours reconnu et continue à reconnaître aujourd'hui encore son indépendance. Cette double fonction avait été agréée par les Papes dès le Moyen Age. La présence d'un représentant diplomatique permanent de l'Ordre auprès du Saint-Siège est attestée au XIVe siècle déjà et la notification réciproque des élections – du Souverain Pontife d'une part, du Grand Maître de l'autre – prouve la souveraineté de l'Ordre dans les questions temporelles. Son Grand Maître prend toujours place dans les conciles parmi les chefs d'Etat invités et jamais parmi les supérieurs d'ordres religieux. Lors du Concile de Constance (1415–1418), le Grand Maître en personne remplissait en quelque sorte la fonction de «Custode» du Conclave, en même temps que l'Empereur.

Selon la conception de l'Etat prévalant au Moyen Age, chaque institution et chaque individu devait occuper une place précise dans la hiérarchie féodale, qui aboutissait à l'Empereur et au Pape. Cependant, les Chevaliers de Malte se situaient en dehors de cette pyramide, parce qu'ils se sentaient d'abord les vassaux du Christ. Pour l'attester expressément, ils représentaient sur leurs monnaies et sur leurs sceaux un acte d'investiture où l'on voyait Saint Jean, en sa qualité de représentant du Christ, faisant don d'un étendard au Grand Maître du moment. L'acceptation de non-catholiques dans l'Ordre prouve aussi son indépendance à l'égard du Saint-

Siège. Dès le XIIe siècle, des chrétiens de rite oriental avaient été admis dans la communauté de l'Ordre en Palestine, et cet usage fut aussi occasionnellement repris par la suite. Mais – le fait est moins connu – après le schisme de la Réforme, le bailliage de Brandebourg, qui s'était rallié au protestantisme, demeura au sein de l'Ordre. Il jouissait auparavant déjà d'un statut spécial, qui a maintenant été modifié. Ainsi l'Ordre comptait jusqu'à l'époque napoléonienne un grand nombre de membres protestants, qui avaient aussi une représentation spéciale dans son Gouvernement.

Selon la Constitution de 1961, l'Ordre compte aujourd'hui divers groupes de membres, avec des droits et devoirs différents. La première classe de l'Ordre comprend les Chevaliers et les Chapelains qui ont prononcé les trois vœux religieux. On choisit parmi eux les personnes qui occupent des fonctions ayant, selon le droit canonique, un caractère purement religieux. Les Chevaliers d'obédience et les Donats de justice – successeurs des membres de l'ancienne Fraternité de l'Ordre – constituent la deuxième classe; ils promettent obéissance au Grand Maître et occupent les plus importantes fonctions de l'Ordre. La troisième classe se compose des Chevaliers d'honneur, des Chevaliers de grâce magistrale, des Donats et des Dames de l'Ordre. A l'origine membres d'honneur, ces derniers n'avaient ni droits ni devoirs, mais, selon la Constitution actuelle, ils en ont aussi acquis. Ils forment la majorité: parmi les 9000 et quelques membres répartis dans le monde entier, le 95 % environ appartient à cette classe.

L'élargissement et le renforcement considérable du nombre des membres, en augmentation constante depuis 1945, a également entraîné une modification de la structure territoriale. A côté des trois Grands Prieurés d'Italie et de ceux d'Autriche et de Bohème, auxquels se rattachent les membres de l'Ordre de la première classe, les Sous-Prieurés rassemblent les membres de l'Ordre de la deuxième classe. Il en existe actuellement en Allemagne, en Irlande et en Grande-Bretagne. D'autres sont en voie de création. Les membres de l'Ordre de la troisième classe se groupent à leur tour en Associations ou en Sociétés, qui existent aujourd'hui dans tous les Etats européens ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud. La première Association asiatique est celle des Philippines; cependant l'Ordre compte aussi des membres en Afrique et au Proche-Orient, et les races jaune et noire sont donc aujourd'hui représentées également à côté de la race blanche.

A quelle catégorie sociale appartiennent ces membres de l'Ordre en Europe, Amérique, Afrique et Asie? On pourrait répondre pour simplifier: à l'élite intellectuelle et spirituelle. On ne constate là non plus aucune rupture dans la tradition, même si, selon l'opinion la plus répandue encore de nos jours, seule la fleur de la noblesse pourrait entrer dans les ordres de chevalerie. Cette idée est exacte à condition que l'on identifie la noblesse médiévale avec la classe dirigeante et que l'on en exclue la noblesse terrienne plus récente, qui s'est séparée de la bourgeoisie et s'y est opposée pour des raisons économiques. Si l'on considère la carte des établissements de l'Ordre au Moyen Age, un fait saute immédiatement aux yeux: l'Ordre s'est surtout installé et étendu dans des régions où des cités avaient un rayonnement culturel; il a principalement fondé ses couvents et ses institutions dans des villes. Un dense réseau de ces possessions de l'Ordre s'étend de l'Italie par-dessus la Suisse jusqu'aux pays rhénans, où les anciennes villes romaines en particulier constituaient des lieux de prédilection. En France et en Espagne, c'était surtout les biens des Templiers qui étaient venus s'adjoindre à ceux de l'Ordre après leur dissolution, alors qu'en Angleterre et en Irlande, en Scandinavie, en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Bohème et en Hongrie, les Chevaliers de Malte n'étaient que faiblement représentés. L'Espagne et le Portugal constituent une exception, les Chevaliers de Malte y ayant pris une grande part à la «Reconquista». Tout comme en Allemagne de l'Est et en Hongrie, l'Ordre y a aussi joué le rôle de garde-frontières et y a possédé des châteaux-forts et des domaines étendus. Dans ce cas, la noblesse terrienne prenait naturellement le premier rang et comme l'opinion des Espagnols et des Portugais avait un poids considérable dans le Gouvernement de l'Ordre, la noblesse terrienne a

Chevalier de l'Ordre en «coule» (habit d'église)

Illustrations P.-Y. Simonin

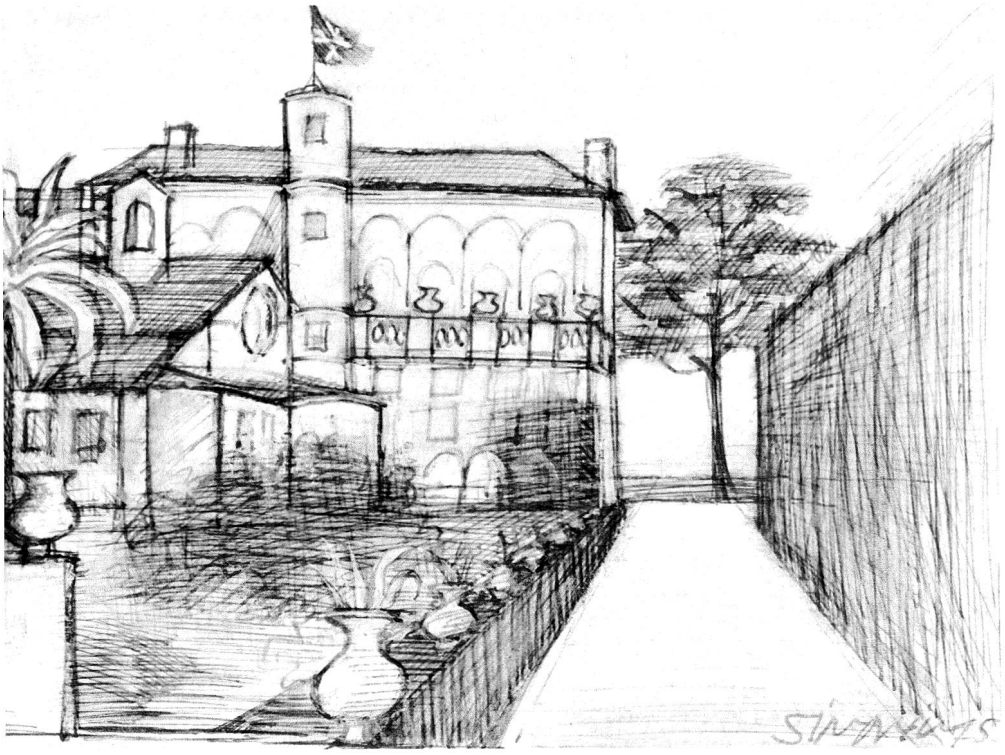

Villa de l'Ordre de Malte sur l'Aventin, à Rome

pris par conséquent de temps en temps, au cours de la longue histoire de l'Ordre, une place plus importante.
Cependant, au cours des périodes brillantes de son histoire, le véritable noyau de l'Ordre était constitué par le patriciat, la noblesse citadine et la bourgeoisie dirigeante, qui s'intéressaient aux efforts culturels et sociaux de leur milieu et de leur entourage, géraient des hôpitaux et des asiles de vieillards, mais dirigeaient aussi des écoles et étudiaient eux-mêmes dans les universités, en se passionnant pour les découvertes médicales des Arabes, qu'ils introduisaient en Europe, et en utilisant leurs relations d'affaires pour réorganiser la situation économique de l'Ordre avec son système de taxes compliqué. Aujourd'hui encore, c'est cette même classe sociale qui fournit ses membres à l'Ordre.
A l'image de la diversité des pays, il existe actuellement des différences dans l'Ordre: d'ailleurs, le concept d'autonomie a joué et joue encore aujourd'hui un rôle particulièrement important dans son histoire. On laisse aux organisations régionales (Prieurés, Sous-Prieurés, Associations) le soin de régler elles-mêmes leurs affaires à leur gré. L'on exige simplement le respect des principes fondamentaux stipulés par la Constitution et le Code. On y fait un devoir à tous les membres de mener une vie chrétienne et de se dévouer aux malades et à l'aide sociale.

«Nos seigneurs les malades»

L'Ordre souverain de Malte a été fondé en tant qu'Ordre consacré aux soins aux malades et n'a jamais renoncé à ce devoir. Les patients soignés par lui ont toujours occupé une position privilégiée. «Vous devez servir les malades comme vous serviriez votre seigneur», lit-on dans une règle de l'Ordre du XIIe siècle. Les Chevaliers qui soignaient les malades devaient en conséquence les traiter comme leurs égaux et de la même manière qu'ils voulaient eux-mêmes être traités par leur entourage. Les malades, les invalides, les pauvres et les infirmes n'étaient donc pas des êtres d'un rang inférieur, mais des compagnons à part entière ayant besoin d'aide. Pour l'Ordre de Malte, voir l'être humain dans chaque individu reste donc aujourd'hui encore l'un des aspects les plus importants des soins aux malades et maintenant peut-être plus que jamais, à l'heure où les êtres non productifs sont de plus en plus collectivisés et dévalorisés.
C'est ainsi que dès les origines, l'assistance de l'Ordre s'est étendue – malgré les croisades et les violents combats contre les musulmans – non seulement aux chrétiens, mais aux gens de toutes nations et de toutes religions, amis et ennemis. L'hôpital de Jérusalem et Akkon accueillait aussi des musulmans blessés, qui étaient installés dans une salle à part, non parce qu'ils étaient des ennemis, mais pour leur épargner la vue du crucifix. En règle générale en effet, dans les hôpitaux de l'Ordre, les malades étaient logés à l'étage supérieur de l'église, d'où ils pouvaient voir l'autel par une ouverture et assister ainsi à l'office religieux des Chevaliers: on voulait symboliser par là l'étroite relation entre les bien-portants et les malades, entre les soignants et les soignés. Il aurait été vexant pour les musulmans de devoir participer à la messe; aussi étaient-ils logés séparément. Comme les connaissances médicales des médecins orientaux étaient bien supérieures à celles de leurs collègues d'Occident, c'était surtout des médecins juifs et syriens qui travaillaient dans les hôpitaux en Palestine et à Rhodes. D'autre part, ils avaient introduit l'organisation hospitalière arabe (exemplaire pour l'époque) dans les établissements des Chevaliers de Malte. Contribuant ainsi au bien-être des malades, ils occupaient pour cette raison et bien qu'ils ne partagent pas la même foi, une place d'honneur à la table du Grand Maître qui, en règle générale, ne prenait ses repas qu'avec les plus hauts fonctionnaires de l'Ordre.
Durant la guerre des Balkans (1912), des Turcs et des Bulgares furent également accueillis dans l'hôpital de campagne fondé par le Grand Prieuré d'Autriche à Sofia. Lorsqu'on découvrit qu'il était désagréable aux Turcs d'être soignés par du personnel féminin, on engagea tout exprès du personnel masculin pour ce groupe de blessés afin de répondre à leur désir et de ne pas heurter leurs sentiments. Toujours exaucer les vœux des malades est l'une des tâches les plus importantes des membres de l'Ordre de Malte. Non seulement on favorise ainsi la guérison, mais on permet au malade de garder conscience de son individualité, de ne pas se sentir un numéro perdu dans une foule et dont on peut disposer à son gré. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui encore, toutes les branches de l'Ordre organisent des pèlerinages pour les malades et les handicapés qui le désirent.

La grande tradition des pèlerinages

Chaque année, au début mai, des Chevaliers de Malte de plusieurs pays se retrouvent à Lourdes avec leurs malades. Ils arrivent par avion et par train, de Sicile et d'Irlande pour les plus éloignés. Les malades, pour la plupart sur des brancards ou des chaises roulantes, sont soignés et assistés durant le voyage et à Lourdes même par des jeunes femmes et des jeunes gens. Seuls ou avec l'aide de leur parenté, ils n'auraient jamais pu organiser

un tel voyage et la majorité n'en aurait pas eu non plus les moyens financiers. Vivant souvent dans des homes ou solitaires chez eux, ils sont plus ou moins isolés du monde extérieur. Et soudain les voilà invités par toute une jeunesse joyeuse à faire le voyage dont ils rêvaient depuis des années. Rencontrant d'autres gens, d'autres malades, ils oublient tant soit peu leurs propres souffrances pendant quelque temps. Maintes impressions nouvelles les font réfléchir à d'autres problèmes et, au moins temporairement, leur propre destin passe à l'arrière-plan. Leur moral s'améliore et leurs souffrances physiques en sont fréquemment soulagées.

De même qu'autrefois les Chevaliers de Malte protégeaient contre bandits et voleurs les voies qu'empruntaient les pèlerins en Palestine et qu'ils conduisaient les malades et les affaiblis dans leurs hôpitaux, de même les membres de l'Ordre mettent-ils aujourd'hui à profit les progrès de la technique et de l'organisation, pour garantir aux malades et handicapés la protection dont ils ont besoin durant leur pèlerinage. Ils poursuivent ainsi une ancienne tradition adaptée aux conditions modernes.

Protéger les pèlerins était la deuxième des grandes tâches de l'Ordre. Or, le pèlerinage joue un rôle important dans toutes les grandes religions. Il dépendait à l'origine principalement de la liberté de culte et de religion. On peut penser ce que l'on veut de cette forme de pratique religieuse – le fait est que de larges cercles de la population désirent y participer. Au Moyen Age, les trois grands pèlerinages chrétiens étaient St-Jacques de Compostelle, Rome et Jérusalem. Partout sur les grands axes y menant, et surtout aux endroits dangereux, on trouvait des étapes pour pèlerins, organisées par les Chevaliers de Malte. Dans les Alpes suisses et autrichiennes, dans les Pyrénées et les Apennins, tout comme aux passages des fleuves en Espagne et dans les régions marécageuses du nord de l'Italie, ces établissements offraient un abri sûr. Permettre aux pèlerins de poursuivre leur route en sécurité et leur garantir en cas de besoin la possibilité d'une halte pour se reposer, telle était la tâche des Chevaliers de Malte.

A Jérusalem, pèlerinage par excellence non seulement de toutes les confessions chrétiennes mais aussi des juifs et des musulmans, les Chevaliers de Malte s'occupaient aussi des pèlerins d'autres religions. L'on peut donc comprendre pourquoi Saladin, après avoir pris Jérusalem en 1187, permit à quelques Chevaliers de Malte d'y demeurer. Au début du XVe siècle, c'est pour la même raison que des consulats de Chevaliers de Malte jouissant des privilèges diplomatiques furent ouverts à Jérusalem comme à Alexandrie, Ramla et Damiette: les souverains musulmans savaient bien qu'une des tâches de l'Ordre était de s'occuper des pèlerins dans le besoin, même s'ils le combattaient par ailleurs pour la maîtrise de la Mer Méditerranée.

Service hospitalier et service social

Mais ces pèlerinages, organisés aujourd'hui vers d'autres lieux, ne sont pas l'unique tâche des membres de l'Ordre. Les Grands Prieurés, les Sous-Prieurés et les Associations ont fondé diverses institutions dans leur zone d'influence: hôpitaux, homes, dispensaires, entre autres. Les uns possèdent encore des hôpitaux fondés déjà au siècle passé, mais agrandis et reconstruits par la suite. D'autres viennent d'entreprendre tout récemment d'en édifier. Actuellement, l'Ordre possède en tout 21 hôpitaux et 79 dispensaires, jardins d'enfants et centres de consultations médicales. 123 institutions d'assistance sociale bénéficient en outre de son appui. L'Ordre exerce ce genre d'activité dans 62 pays du monde.

D'autre part, l'Ordre s'efforce particulièrement de contribuer à la lutte contre la lèpre. Quelques Associations s'y sont tout spécialement consacrées, en accordant un soutien financier aux centres de lépreux en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud et en mettant l'accent sur la recherche. Développer les techniques de soins et favoriser la réadaptation des patients guéris sont leurs préoccupations majeures. C'est pourquoi chaque centre de recherches à Dakar, en Inde et aux Philippines jouit de leur appui, mais les projets de ce genre en Europe n'en sont pas négligés pour autant.

Après la Deuxième Guerre mondiale, des organisations sanitaires ont pris naissance dans quelques pays, pour permettre aux membres de l'Ordre de remplir leur devoir d'engagement personnel. La plus ancienne du genre est l'«Ambulance Corps» d'Irlande, qui s'étend sur 32 régions du Nord et du Sud du pays et peut compter sur la collaboration de membres catholiques et protestants. Cependant, la plus importante de ces organisations sanitaires est celle qui groupe 13 000 auxiliaires en Allemagne; des années durant, elle a maintenu un groupe d'intervention au Vietnam. Elle travaille actuellement en Ethiopie, dans la zone de la sécheresse. Mais dans ces grandes associations, seul le personnel dirigeant appartient à l'Ordre lui-même. Plus importantes encore sont donc les organisations sanitaires indépendantes, fondées par de jeunes membres de l'Ordre qui accomplissent ainsi leur devoir envers les malades dans leurs propres unités. Plus petites certes, mais d'autant plus mobiles et efficaces, elles peuvent fréquemment intervenir là où les grandes organisations en sont incapables. La plus ancienne de ce genre se trouve en Autriche, d'autres sont en train de prendre naissance en Italie et en Suisse.

La tâche de ces organisations sanitaires consiste, outre les soins courants aux malades dans les hôpitaux, les mesures de premiers secours en cas d'accidents de tous genres et la formation de la population dans le domaine de la protection civile – activités exercées dans le pays même – à intervenir lors de catastrophes de plus grande envergure. Selon les expériences des dernières années en effet, en cas d'engagement lors de catastrophes à l'étranger et spécialement outre-mer, seules des équipes petites mais d'autant mieux préparées sont à même d'apporter une aide efficace. L'organisation de l'Ordre est donc appropriée: tout en étant largement autonome, cette institution dotée d'un gouvernement central, indépendante de tout Etat par son statut de droit international, peut précisément grâce à sa composition mettre à disposition du personnel adéquat dans les plus brefs délais. Les expériences internationales de chacun des membres et leurs relations dans le monde entier leur permettent de venir rapidement à bout de tous les problèmes qui surgissent et la direction centrale peut mener l'intervention dans d'autres continents grâce à l'appui de ses organisations régionales.

On a pu en voir une application pratique en 1956, lors de l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés hongrois en Autriche. Le Grand Prieuré d'Autriche s'était alors chargé de les assister, mais leur afflux sans cesse croissant avait bientôt dépassé ses forces. De même que la Croix-Rouge autrichienne était soutenue par ses Sociétés sœurs d'autres pays, de même d'autres branches de l'Ordre en Europe et en partie d'outre-mer vinrent en aide au Grand Prieuré. Aussi le travail put-il être mené à bien sans trop grandes difficultés. Dans les années qui suivirent, des petits contingents de secours furent envoyés dans les régions frappées par une catastrophe.

L'Ordre souverain de Malte a donc aujourd'hui encore une tâche importante à remplir: celle qui lui avait été assignée par ses fondateurs, simplement adaptée aux circonstances actuelles et exécutée avec des moyens modernes. Mais son but est toujours resté le même: venir en aide à l'humanité souffrante, en respectant la dignité de l'homme et en lui permettant de pratiquer sa religion, quelles que soient la race ou la confession auxquelles il appartienne.

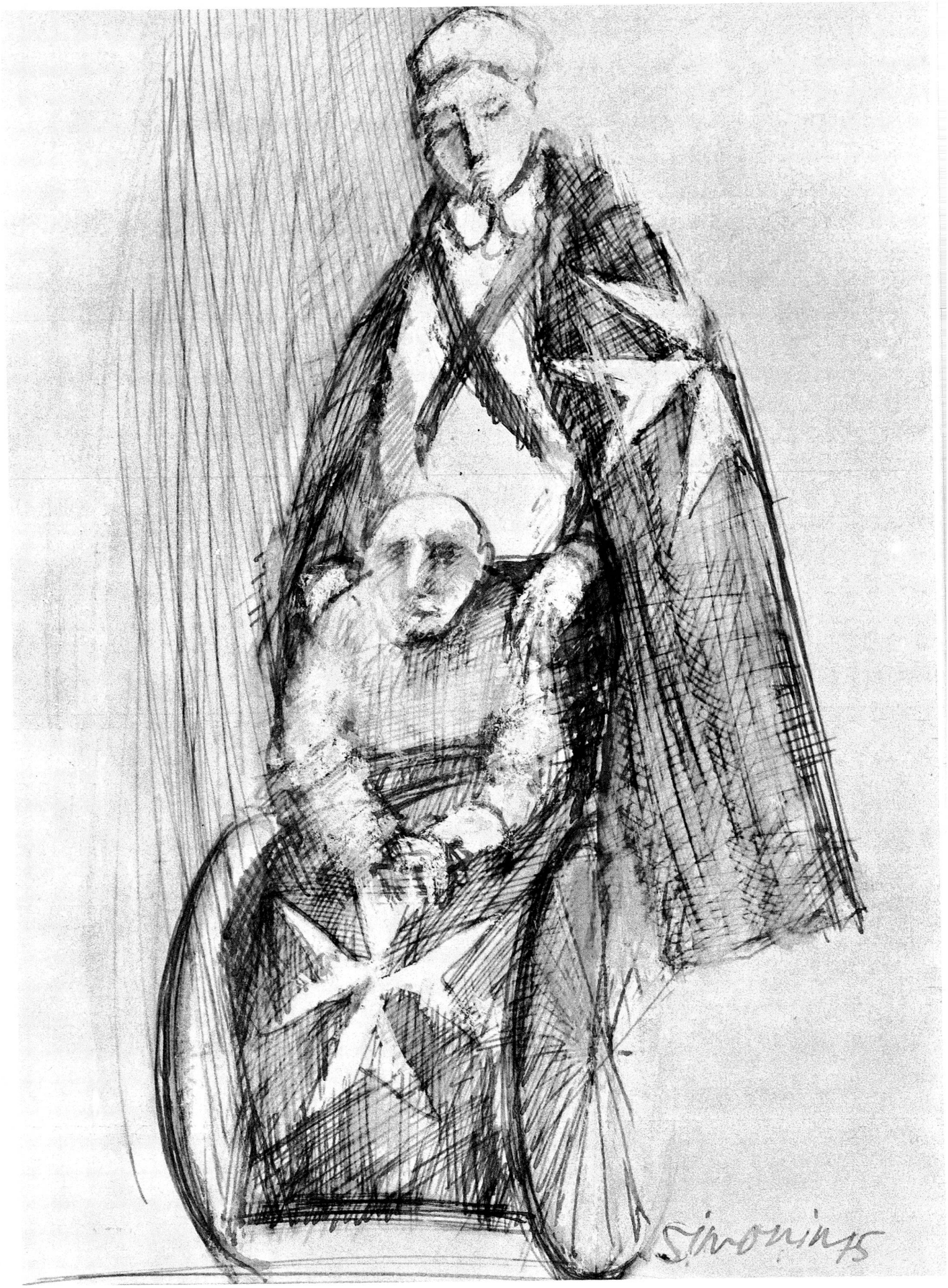
Simonins